



Commission d'orientation de  
la recherche et de l'expertise

12 octobre 2022

Rédacteur : Aurélie PREVOT (SCI)

## Rapport annuel d'activités de la Core 2022

### 1. Vie de l'instance

Tout en poursuivant ses travaux de recherche au Centre de sociologie de l'innovation (CSI) de Mines Paris – PSL, le Vice-président de la Core, Brice Laurent (collège Personnalités de la recherche), a été nommé au 1<sup>er</sup> juin préfigurateur d'une direction d'analyses sociales, économiques et d'ouverture à la société à l'Anses.

Pour assurer l'intérim de Delphine Ruel (représentant de l'Etat), la Core a accueilli de janvier à septembre Philippe Bodenez, chef du service des risques sanitaires liés à l'environnement, des déchets et des pollutions diffuses, à la Direction générale de la prévention des risques (DGPR).

La Core s'est réunie trois fois en séance plénière les 10 mars, 29 juin et 12 octobre. Les réunions de la Core adopteront désormais ce rythme calendaire, à la demande de la Présidente du Conseil d'administration Nathalie Homobono, afin que le rapport annuel d'activités de la Commission soit transmis aux administrateurs au plus tard à la fin du mois d'octobre.

### 2. Sujets mis en débat en séance plénière

- A la demande de la Commission, qui estime le sujet d'intérêt sociétal fort, les activités et le positionnement de l'Ineris sur la thématique de la sécurité de l'hydrogène énergie ont été présentés aux membres de la Core.
- La Core a pu échanger avec l'Institut à plusieurs reprises sur le thème de l'économie circulaire : l'Ineris a ainsi exposé ses travaux d'analyse socio-économique sur la recyclabilité des plastiques. En écho à une préconisation de la Commission en 2020, la cartographie des enjeux et des activités de l'Institut en matière d'économie circulaire a également fait l'objet d'une discussion. De premiers éléments d'information ont enfin été transmis sur un livrable inscrit au Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2025 de l'Ineris, sur lequel une contribution de la Core est attendue en 2023 : « synthèse des connaissances sur les enjeux de maîtrise des risques liés aux substances préoccupantes dans les filières de recyclage des plastiques ».
- La Core a pris connaissance des enjeux scientifiques et des travaux de l'Institut sur un sujet d'actualité : les dangers et risques générés par les substances per et poly-fluoroalkylées (P-FAS). Ces substances chimiques, couramment utilisées dans de nombreux usages pour leurs propriétés (imperméables, résistantes à la chaleur, anti-adhésives), posent question quant à leur caractère persistant, bioaccumulable, mobile et (éco)toxique.

- La stratégie partenariale de l'Institut a été partagée avec la Core. Cette stratégie a été illustrée par un exemple concret, le Partenariat européen pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques (PARC), dans lequel est impliqué l'Ineris.
- La nouvelle version du portail substances chimiques a fait l'objet d'une discussion avec la Core, ainsi que les résultats de l'enquête de besoins conduite auprès des utilisateurs. La Core, consultée en 2018 sur les principes de refonte du portail, avait été sollicitée en 2020 pour participer à l'enquête.
- Pour faire suite à la réflexion du séminaire des orientations scientifiques et techniques 2021 sur la science ouverte, la Core a pris connaissance du projet de politique interne de l'Institut vis-à-vis des publications scientifiques en accès ouvert (*open access*).
- Les échanges entre la Core et l'Ineris sont revenus sur l'emploi par l'Institut du versement de l'astreinte décidée par le Conseil d'Etat en lien avec la qualité de l'air. La Core a été informée de la méthodologie que l'Ineris se propose de déployer pour sélectionner des projets additionnels à conduire, dans l'éventualité d'une phase complémentaire au premier versement. Par ailleurs, la Commission avait été consultée en 2021 sur le programme de travail constitué pour employer la part du versement dévolue à l'Ineris : un état d'avancement de ce programme de travail a été présenté à la Core, avec ses perspectives.
- Les enjeux liés à la révision de la Directive européenne Emissions, dite « IED » ont été portés à la connaissance de la Core, ainsi que les activités de l'Ineris sur l'accompagnement de la mise en œuvre de cette directive.

### 3. Groupe de travail interne sur les méthodes alternatives

La Core a constitué un groupe de travail pour échanger avec l'Institut sur le sujet de l'expérimentation animale et des méthodes alternatives. Une réunion a eu lieu le 17 mai avec comme objet principal de faire le point sur la communication de l'Ineris sur la thématique.

Le GT est composé de trois membres de la Core : Patrick Hautière (collège Associations), Roland Riefer et Marie Zimmer (collège Industriels). Comme l'y autorise son règlement intérieur, la Core a associé à sa réflexion deux personnalités extérieures, représentant des associations de défense de la cause animale, l'OPAL (Patrick Gonin) et la LFDA (Nikita Bachelard). Six collaborateurs de l'Ineris complètent ce groupe (Noémie Egot, Laure Geoffroy, Julie Peiffer, Aurélie Prévot, Patricia Rotureau, Cyril Turiès).

### 4. Participation au séminaire des orientations scientifiques et techniques

La Core s'est fortement mobilisée pour le séminaire annuel des orientations scientifiques et techniques de l'Institut. Le séminaire s'est tenu le 1<sup>er</sup> juin, à l'espace Maurice Allais (Mines Paris – PSL) et en visioconférence MS Teams, sur le thème « dispositifs d'ouverture à la société : quelles trajectoires ? ».

Traditionnellement conçu par l'Institut comme une journée de réflexion stratégique avec ses instances de gouvernance, le séminaire 2022 a été largement ouvert aux acteurs de l'ouverture à la société, aux partenaires scientifiques de l'Ineris, aux parties prenantes intéressées et aux salariés de l'Institut. L'événement a ainsi accueilli 150 participants. 9 membres de la Core ont participé à la journée. En outre, Irène Félix, Présidente de la Core (collège Elus) et Brice Laurent, Vice-président de la Core, sont intervenus dans deux tables-rondes ; Patrice Schoepff (collège Elus) a compté parmi les intervenants de la session de témoignages des parties prenantes.

Un séminaire interne à la Core a été organisé le 21 septembre en visioconférence pour approfondir les échanges du séminaire des orientations scientifiques et techniques, et réfléchir à des pistes d'actions concrètes pour faire évoluer la démarche d'ouverture de l'Ineris.

Le séminaire 2022 ainsi que le séminaire interne de la Core du 21 septembre concourent à la réalisation d'un jalon du Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2025 de l'Ineris (jalon 42 « organisation d'un débat sur l'ouverture et la Core »).

## 5. Avis rendus par la Core

La Core a débattu et formalisé quatre contributions en 2022, qui répondent à l'indicateur 2 (« nombre d'avis rendus par la CORE ») du COP 2021-2025 de l'Institut [voir le détail en annexe].

- La Core est consultée annuellement sur les orientations des programmes d'appui à l'administration de l'Institut (programme LOLF 181 « prévention des risques »). La Commission a examiné les orientations 2023 des quatre thématiques structurant les programmes, ainsi que les jalons du COP associés (maîtrise des risques liés à la transition énergétique et à l'économie circulaire, maîtrise des risques à l'échelle d'un site, maîtrise des risques à l'échelle d'un territoire, dangers des substances et impact sur l'homme et l'environnement).
- La Core s'est exprimée sur la trajectoire de l'Institut en matière d'utilisation des animaux à des fins scientifiques et de méthodes alternatives en expérimentation animale. Elle a formulé des préconisations sur le positionnement de la communication de l'Institut en lien avec l'expérimentation animale, et sur ses orientations stratégiques vis-à-vis des méthodes alternatives.
- La Core a porté un « regard sociétal » sur le dossier Ineris références sur la maîtrise des risques liée à la post-exploitation et aux nouveaux usages du sous-sol. Pour mémoire, la Commission est systématiquement associée à l'élaboration des dossiers de la collection Ineris références, conçue spécifiquement pour alimenter le dialogue science-société avec les parties prenantes. L'avis de la Core, dont la synthèse figure dans le document finalisé, a porté à la fois sur le contenu détaillé du dossier et sur les orientations de l'Ineris au regard des attentes sociétales.
- Par le biais du séminaire interne du 21 septembre, la Core a apporté une contribution à la réflexion de l'Institut sur l'évolution de sa démarche d'ouverture à la société. La Commission a exploré des pistes d'action pour quatre thèmes posant question à l'Ineris : la bonne compréhension des attentes réciproques des parties prenantes et de l'Ineris ; la modification éventuelle du périmètre des parties prenantes auxquelles s'adresse l'Institut ; la réduction de l'asymétrie des connaissances entre experts et non-experts et la sensibilisation des experts au dialogue science-société ; le développement par l'Ineris de processus de co-construction avec les parties prenantes.

*Le présent rapport annuel d'activité a été présenté au Conseil scientifique du 19 octobre 2022 et annexé au rapport du Conseil présenté au Conseil d'administration du 30 novembre 2022*

## **Annexe : Avis rendus par la Core en 2022**

## Avis de la Core sur les orientations des programmes d'appui et les jalons du COP 2021-2025 associés

A l'examen des orientations des programmes d'appui, la Core relève cinq points d'intérêt pour les parties prenantes :

- En lien avec la transition énergétique, la Core estime très attendu le document de synthèse sur la sécurité de la filière hydrogène énergie, prévu en 2023. Plus généralement, l'Institut devrait produire davantage de synthèses scientifiques sur la sécurité des filières énergétiques, en particulier les énergies renouvelables.
- La Core encourage l'Institut à adopter une démarche systématique de « désilotage » du savoir sur l'économie circulaire, et à mettre ses connaissances en perspective avec celles d'autres acteurs scientifiques lorsqu'il aborde ses synthèses sur les filières de recyclage.
- La Core signale l'intérêt croissant des parties prenantes pour les questions environnementales et de sécurité liées à la décarbonation industrielle (récupération de chaleur fatale, mise en commun des ressources...). Il serait souhaitable que l'Institut creuse cette question et en fasse un thème de discussion avec les parties prenantes.
- La Core note le caractère très précieux, en particulier pour les parties prenantes aguerries, de la collection des rapports « Omega » de l'Institut sur les phénomènes dangereux accidentels. Cet outil mériterait d'être généralisé) d'autres activités de l'Institut. La Commission invite également l'Institut à produire des synthèses, actualisées et accessibles à un plus large public, qui font le point des connaissances sur les dangers et les risques entrant dans le périmètre d'étude de l'Institut.
- La Core note que la cybersécurité est un sujet peu abordé jusqu'à présent avec les parties prenantes. L'Ineris est en mesure de mobiliser une compétence méthodologique indéniable lorsque cette question s'applique au risque industriel. Il serait donc intéressant de s'interroger sur la façon dont l'Institut peut sensibiliser les parties prenantes à ces enjeux « cyber » et dont il peut diffuser ses connaissances auprès des différents acteurs. Le recours à des « cas concrets » pourrait être envisagé, en lien avec le Ministère de la transition écologique et l'ANSSI, ce qui permettrait d'asseoir la légitimité de l'Institut sur cette question.

## **Avis de la Core sur la communication et la stratégie de l'Ineris vis-à-vis des méthodes alternatives et de l'expérimentation animale**

Au regard des attentes sociétales croissantes vis-à-vis du bien-être animal, la Core estime indispensable que l'Ineris développe un discours de transparence sur son utilisation des animaux à des fins d'expérimentation scientifique, et fasse de son engagement dans les méthodes alternatives un axe fort de sa communication sur les substances et produits chimiques. Dans cette logique, l'adhésion de l'Ineris à la Charte de transparence existante mériterait examen. La communication de l'Institut tirerait par ailleurs bénéfice de l'application de quelques principes :

- donner du sens, par une approche pédagogique, à l'expérimentation animale conduite dans le cadre des travaux Ineris, aux enjeux du développement des méthodes alternatives et à l'articulation nécessaire entre les deux ;
- s'appuyer sur des preuves concrètes de l'engagement de l'Institut dans la réduction de l'utilisation des animaux ;
- positionner l'Ineris comme référent sur le sujet des méthodes alternatives et « garant de confiance » porteur des termes du débat sociétal ;
- sensibiliser le personnel en interne en tant que premier relais de la communication Ineris ;
- élargir la communication aux parties prenantes non scientifiques, sans pour autant aller sur une communication « tous publics » ;
- crédibiliser la démarche de transparence en renforçant le dialogue avec les associations de défense de la cause animale (pour le suivi des actions par exemple).

La Core encourage également l'Institut à poursuivre la trajectoire dans laquelle il s'est engagé depuis plusieurs années en se dotant d'une politique sur le recours aux méthodes alternatives et sur la réduction de l'utilisation des animaux.

- Cette politique constituerait un engagement collectif à l'échelle du pilotage global de l'Ineris, dont la mise en œuvre ferait l'objet d'un suivi (critères d'évaluation, bilans...) et s'appuierait sur une culture interne à faire émerger et enraciner.
- Pour ce faire, l'Ineris aurait intérêt à partager son expérience avec d'autres équipes scientifiques engagées sur une trajectoire similaire.
- La politique que l'Ineris se définirait pourrait fournir une opportunité concrète d'analyser les bénéfices de la transversalité, les méthodes alternatives faisant partie des sujets propices au déploiement de celle-ci (pour ne citer que les exemples évoqués par le groupe de travail : intérêt de la science ouverte pour favoriser la promotion des méthodes, mobilisation de la réflexion sur l'intelligence artificielle pour faciliter leur développement...).

## **Avis de la Core sur le dossier Ineris références portant sur la maîtrise des risques et des impacts de la post-exploitation et des nouveaux usages du sous-sol**

De façon générale, la Core souligne la qualité du document qui lui a été soumis. Dans son ensemble, le dossier a le mérite d'être clair, accessible, objectif et bien documenté. En ce sens, il remplit parfaitement le rôle qui lui est assigné : éclairer des parties prenantes qui veulent s'intéresser au sujet pour différentes raisons sans être des spécialistes.

La Commission note toutefois que le périmètre du document mériterait d'être formalisé de façon plus explicite, le dossier portant principalement sur les activités minières et extractives. On peut regretter également que le format du dossier ne donne pas la possibilité de développer davantage certaines dimensions du sujet (les mesures de maîtrise des risques par exemple).

### Contribution sur les volets « perspectives » et « attentes sociétales » du document :

- Le document mériterait de mettre le sujet davantage en perspective avec les évolutions récentes du contexte mondial, qui ont vu les questions d'approvisionnement en ressources « stratégiques » du sous-sol prendre de l'ampleur. Il y a des attentes fortes de l'ensemble des acteurs vis-à-vis des besoins suscités par les technologies de la transition énergétique. A cet effet, la dimension prospective du document mériterait d'être approfondie.
- La valorisation du sous-sol nécessite d'être mise en perspective avec la notion de souveraineté, d'indépendance et de développement économique et social. Ce qui est interrogé par le débat, c'est le principe de l'exploitation de la ressource, souvent jusqu'à épuisement. Le traitement de ce thème doit faire apparaître la question de la propriété, la notion de « communs », qui peut rendre acceptable ou non les différents usages du sol et du sous-sol. Cette notion de « communs » devrait à cet égard être mieux mise en relation avec la nature des activités (mines d'une part, activités extractives d'autre part). Au-delà de la transition énergétique, les enjeux très présents dans l'actualité de souveraineté, de circuits-courts, d'approvisionnement local pourraient être les thèmes autour desquels construire un récit politique positif sur la valorisation du sous-sol.
- La rubrique sur les attentes sociétales est relativement complexe à traiter de façon synthétique. Il serait opportun de citer davantage les références bibliographiques permettant de décrire l'analyse des controverses et de prendre un exemple concret pour illustrer le propos (le projet « Montagne d'Or » en Guyane par exemple). Il serait par ailleurs souhaitable d'aller au-delà des controverses du débat autour de l'usage du sous-sol. Le contenu de cette rubrique pourrait être utilement retravaillé avec l'éclairage du contexte récent des transitions écologique et énergétique, pour ouvrir la réflexion sur les enjeux démocratiques de la question, en lien avec l'évolution des politiques territoriales.
- Il conviendrait de veiller à exprimer la posture de l'Ineris, celle du « garant de confiance », en mettant bien en lumière les éléments techniques qui peuvent donner confiance aux parties prenantes sur les perspectives. Il est important de tenir compte des inquiétudes du public, générées par l'absence de maîtrise des risques par le passé et par les incertitudes scientifiques inhérentes au sujet. Le vécu des anciennes régions minières a une incidence non négligeable sur « l'après » : la lecture directe qui peut être faite des nouveaux usages est susceptible d'être « à charge ».

### Pour aller plus loin dans le traitement global du sujet :

- Au regard des préoccupations des parties prenantes, la Core pointe le caractère un peu succinct du traitement de certaines dimensions du sujet, certes très vaste :
  - Le stockage ou la valorisation des déchets en souterrain, sujet controversé et intéressant le public, est très peu abordé.

- D'autres controverses impliquant les parties prenantes autour de la maîtrise du développement urbain sont également peu mentionnées dans le document (comblement des espaces souterrains, surveillance des zones à risques...).
- Les carrières souterraines, en particulier dans l'état des lieux et l'analyse des risques, mériteraient d'être un peu plus développées ou mises en exergue.
- En dehors de la surveillance, les moyens de maîtrise des risques pourraient bénéficier d'un plus ample traitement.
- Quelques chiffres permettant de dimensionner l'ampleur des impacts environnementaux et sanitaires engendrés par les anciennes exploitations seraient bienvenus.
- Dans le détail, la Core a signalé quelques informations d'ordre juridique ou technique qui appellent une clarification ou une mise à jour.
- Sur le format, la Core note l'intérêt de conserver la plus grande cohérence graphique possible avec les publications précédentes de la collection, nonobstant l'évolution de l'univers visuel de l'Institut depuis le dernier dossier.

#### La Core formule les préconisations suivantes à faire figurer dans le document

L'exploitation et les usages du sous-sol étant étroitement liés à des choix de société, la Core encourage l'Ineris à continuer d'alimenter le dialogue science-société sur ce sujet, pour « donner de la hauteur » à l'analyse des risques sur les territoires. En situation de controverse vive, la position d'expert public peut s'avérer délicate, mais l'Institut joue un rôle important pour équiper les choix des parties prenantes et donner des outils pour les décideurs. L'Ineris a la capacité d'apporter une réelle valeur ajoutée au débat sociétal : les discussions interviennent souvent dans le périmètre local d'un projet souterrain, là où l'Institut étudie et met en perspective la question des risques à l'échelle d'un territoire.

Les nouveaux usages du sous-sol sont exemplaires des difficultés que rencontre l'anticipation des risques liées aux activités humaines. L'Ineris pourrait utilement contribuer à l'analyse de la dimension prospective de cette question d'usage du sous-sol à l'échelle française et européenne, en particulier en lien avec les enjeux de transition énergétique.

La Core insiste sur la nécessaire prise en compte des enjeux démocratiques sous-jacents à la question du sous-sol et de ses usages, en remobilisant la notion de « bien commun ». Il apparaît indispensable que l'Institut puisse jouer son rôle d'expert dans le cadre d'une concertation plus approfondie avec les populations locales sur les usages futurs.

La question de la post-exploitation et des nouveaux usages du sous-sol interroge les enjeux propres à la perte d'intérêt collectif pour une activité au fil du temps, et donc à la perte de « la mémoire » et de la compétence associée à cette activité. L'Ineris a vocation à participer à une réflexion plus large sur la pérennisation de l'expertise sur l'exploitation du sous-sol.

*[La Core a profité de cette consultation pour réfléchir à l'évolution de la collection Ineris références, afin de la rendre encore plus accessible aux non experts. Elle a intégré ses commentaires à sa contribution sur l'évolution de la démarche d'ouverture de l'Ineris, à l'issue du séminaire du 21 septembre].*



## Réflexion de la Core sur l'évolution de la démarche d'ouverture de l'Ineris

A l'issue du séminaire des orientations scientifiques et techniques du 1<sup>er</sup> juin, la Core s'est mobilisée pour débattre, le 21 septembre, de plusieurs thématiques sur lesquelles se questionne l'Institut : la bonne compréhension des attentes réciproques entre parties prenantes et Ineris ; le périmètre des parties prenantes auxquelles s'adresse l'Institut ; l'asymétrie des connaissances entre experts et non-experts et la culture de l'ouverture chez les experts ; les processus de co-construction avec les parties prenantes.

### Compréhension des attentes réciproques

- / Les membres de la Core ont débattu de la place des acteurs économiques dans la démarche. La Présidente de la Core formule un point d'alerte, en particulier en ce qui concerne la composition de la Commission : l'ouverture ne doit pas devenir un nouveau champ d'experts, où le dialogue entre Ineris et industriels domine ; cela constituerait un échec. Il faut éviter le clivage entre le non expert, entretenant un rapport lointain avec l'Ineris, et les industriels, en lien déjà étroit avec l'Institut, qui pourraient souhaiter faire de l'ouverture un espace d'échanges supplémentaire. L'ouverture doit garder en perspective de rendre les travaux de l'Ineris suffisamment accessibles pour que les collectivités et le milieu associatif se les approprient et les mettent au service de leurs enjeux.
- / Un membre de la Core suggère d'exploiter davantage le baromètre de l'IRSN sur la perception des risques, qui donne de grandes tendances sur les préoccupations sociétales. L'Ineris aurait intérêt à s'associer à la réalisation de ce baromètre, en proposant de renforcer la dimension « risques industriels » de cette enquête et capter ainsi les attentes en la matière.
- / Un membre de la Core soulève la question, dans le cadre de la démarche d'ouverture de l'Ineris, de tisser des liens directs avec les acteurs locaux sur le territoire (industriels, collectivités, services déconcentrés de l'Etat...), car c'est aussi à cette échelle que les attentes sociétales émergent sur les questions de risque. L'Institut pourrait également exploiter davantage son rôle d'expert auprès des élus nationaux (Sénat, Assemblée nationale) et des tribunaux (expertise judiciaire) pour capter le plus en amont possible les questionnements sociétaux. Sur ces deux dimensions, le travail de l'Institut est finalement assez peu visible des parties prenantes. Les questionnements soulevés par les parlementaires pourraient par ailleurs alimenter les échanges avec la Core.
- / La Présidente de la Core aborde les formes non organisées de participation qui se développent avec les réseaux sociaux. Les réseaux sociaux sont des canaux précieux en temps de crise, mais en dehors des périodes de crise, c'est aussi un monde qui fait émerger de vraies alertes et circuler la désinformation. Il est impossible d'évacuer la question de la veille de ces réseaux, qui peut permettre d'identifier des sujets particuliers. La question des méthodes de surveillance est débattue par la Core : la discussion différencie la veille des controverses de la remontée de signaux faibles en temps de crise. En ce qui concerne la veille des controverses, l'Ineris pourrait tirer profit de l'expérience de l'Anses et s'intéresser aux outils existants développés par les équipes académiques en sciences humaines et sociales. Mettre régulièrement à disposition de la Core et discuter un compte-rendu de veille des controverses dans le périmètre d'activité de l'Institut pourrait se révéler utile. La remontée des signaux faibles est plus complexe à réaliser dans la mesure où il n'y a pas de corrélation entre l'intensité du signal et sa pertinence scientifique. Faire le tri est un défi particulièrement difficile à relever. Un membre de la Core signale que le périmètre de veille mériterait d'être élargi à l'échelle européenne voire internationale, quitte à ce que l'Ineris recourt aux services d'un prestataire spécialisé.
- / La Présidente de la Core revient sur un des objectifs de l'ouverture, qui est de dépasser la controverse scientifique. Le mécanisme qui transforme un sujet en controverse, parce qu'on l'a volontairement évité, interroge la confiance dans la parole institutionnelle. La régulation des « faux sujets » est ainsi rendue difficile par la mise à l'écart de vrais sujets émergents. Si on prend l'exemple du traitement des pesticides par les agences sanitaires, l'absence de maîtrise du sujet avec les parties prenantes a eu pour origine le fait d'aboutir à des conclusions scientifiques qui sont « passées à côté » du débat sociétal. Au nom de la rigueur scientifique et du respect des procédures, l'expert peut ne pas être dans la bonne focale. Un membre de la Core ajoute que sur certains sujets, ce problème de focale pourrait être réglé en explicitant dès le début les

questions et le champ de discussion : tout tient au cadrage de départ. Sur le fonctionnement de la Core par exemple, les échanges entrent dans chaque sujet par la « pédagogie du technique » : peut-être faudrait-il inverser la logique et interroger la Core sur des sujets plus larges ou plus amont, à un niveau plus « macro ».

- / Un membre de la Core aborde la question de la contribution concrète des membres de la Commission aux orientations de l'Ineris. Il pourrait être opportun de formaliser des moments d'échanges permettant aux membres d'exprimer leurs sujets d'intérêt, puis à l'Ineris de restituer la synthèse de ces contributions, auxquelles pourraient être associées des contributions sur les mêmes sujets, issues d'autres échanges structurés avec les parties prenantes (réunions ONG, etc.). L'Institut pourrait ainsi mieux examiner l'opportunité de traiter ces sujets, en fonction de ses contraintes, de son cadre d'expertise, etc. Ce travail de collecte présenterait l'avantage de placer les débats à une échelle macroscopique ; il pourrait également être pensé en termes de cartographie des sujets à discuter avec la Core, avec les enjeux environnementaux et de sécurité ainsi que les échéances à plus ou moins long terme. Cela pourrait permettre de faire ressortir des sujets d'intérêt commun, voire des articulations entre certains sujets qui n'avaient pas été perçues jusqu'à présent. La Core a par ailleurs noté les attentes de l'Institut vis-à-vis de l'instance pour aider à identifier et prioriser les sujets de préoccupation des citoyens, les enjeux soulevant des controverses et les questions remontant des réseaux sociaux.

#### Périmètre des parties prenantes de l'Institut

- / De l'avis de plusieurs membres de la Core, l'Institut tirerait profit d'un dialogue plus systématique avec les fédérations et associations professionnelles. Cela permettrait à l'Ineris de mieux cerner les préoccupations globales et les sujets émergents au sein d'une filière dans son ensemble. Développer des échanges bilatéraux avec des filières économiques avec lesquelles l'Ineris a peu d'interactions (dans le domaine des énergies nouvelles par exemple) donnerait par ailleurs l'opportunité de « capter » de nouvelles attentes, de nouveaux sujets à approfondir.
- / Un membre de la Core indique que les associations de patients pourraient rentrer dans le périmètre de l'Institut, à la condition de bien les cibler. On observe deux « profils » d'acteurs dans ce domaine : des associations ayant comme visée principale une aide aux traitements sur des pathologies classiques ; des associations qui sont beaucoup plus attentives à la dimension « prévention » (comme dans le cas des champs électromagnétiques par exemple). Dialoguer avec ces dernières pourrait apporter une valeur ajoutée au travail de l'Ineris, par rapport aux pathologies mal connues (relation exposition-symptômes). Une première étape dans ce champ serait de développer les échanges avec des ONG très impliquées sur le sujet santé environnement.
- / Les membres de la Core sont divisés sur le dialogue avec les associations de consommateurs : certains estiment que les relations de l'Ineris sont peu développées avec cette sphère car il y a finalement peu en commun. D'autres au contraire postulent que les associations de consommateurs sont très concernées par les enjeux et attentes de l'Ineris et jouent un rôle important dans la priorisation des sujets de préoccupation sociétale : il faut trouver le terrain commun.
- / Un membre de la Core revient sur des profils de parties prenantes avec lesquels il pourrait s'avérer pertinent, pour l'Ineris, de dialoguer. Les professionnels de la prévention des risques se constituent en association, à l'échelle nationale comme locale ; échanger avec ce type d'association est aussi un moyen d'intégrer les acteurs économiques à l'échelle de leurs préoccupations locales. Par ailleurs, les assureurs, de plus en plus impliqués sur les sujets de risque industriel et environnemental, pourraient être parties prenantes du dialogue avec l'Ineris.
- / Un membre de la Core souligne que la cartographie des parties prenantes de l'ouverture doit se faire à deux niveaux, en fonction des objectifs de l'Institut : soit diffuser les connaissances scientifiques et faire connaître les travaux de l'Institut, soit capter des sujets émergents qui alimentent le programme de travail de l'Ineris. Sur le premier point, il y a lieu de considérer les relais d'opinion comme les médias et le système éducatif, à tout le moins l'enseignement supérieur. Sur le second point, il conviendrait d'être à l'écoute des parties prenantes à une échelle plus large, européenne et internationale.

- / Un membre de la Core suggère d'ouvrir le périmètre à l'avenir, aux jeunes générations, a minima les étudiants. Cela permettrait à l'Ineris de bénéficier d'un regard neuf sur les sujets et ferait progresser les experts sur la pédagogie. Il serait intéressant de réfléchir à des formes de consultation ponctuelles sur des questions précises ou à des actions pilotes sur une question en particulier, avec l'appui d'une association par exemple.

### Asymétrie des connaissances et culture de l'ouverture

- / Un membre de la Core rappelle l'intérêt de présenter régulièrement des travaux scientifiques de l'Ineris à la Core et plus généralement aux parties prenantes. Ces présentations ont également la vertu d'encourager les experts à éclaircir leurs propos et à les synthétiser. L'Institut a tout à gagner à continuer de mettre en place ce type d'action dans un double esprit de « sensibilisation des experts à la simplification » et d'« apport de connaissances aux non experts ».
- / Un membre de la Core suggère de développer des outils éditoriaux qui portent sur des thèmes plus resserrés que les dossiers Ineris références, du type « 10 questions sur... ». Ces outils auraient le mérite de mettre les experts en situation de réaliser un exercice de pédagogie scientifique.
- / Un membre de la Core signale que les processus participatifs voient émerger de nouveaux formats de dialogue régulier comme les webinaires, qui sont intéressants pour toucher des publics larges, et pour faire remonter des suggestions, des prises de position, des points d'attention, etc. Ces formats nécessitent toutefois d'apporter une réponse à chacune des questions posées et de prendre en considération systématique chaque commentaire. L'Ineris pourrait réfléchir à mettre en place ce type d'action.
- / Un membre de la Core exprime ses doutes sur le fait qu'on ait tiré tous les enseignements, en matière de participation citoyenne, des situations de crise récentes comme l'accident de Lubrizol à Rouen. La Présidente de la Core constate que l'accident provoque une prise de conscience sur les risques, que l'on n'observe pas dans un contexte qui n'a pas connu l'accident, comme à Bourges par exemple : la conscience, voire la connaissance des risques sont moindres. Il y a un vrai enjeu d'une ouverture plus large du dialogue dans le domaine des risques accidentels (hors post-accidentel), notamment pour sensibiliser les populations : l'Institut a un rôle de premier plan à jouer.
- / Concernant les dossiers Ineris références, un membre de la Core indique qu'il y aurait un intérêt à débattre du programme prévisionnel avec la Commission, qui pourrait utilement porter un avis sur les priorités, voire suggérer des thèmes correspondant à une attente sociétale forte. Ce point est à mettre en relation avec les commentaires généraux sur la ligne éditoriale qui ont été faits à l'occasion de la relecture du dossier sur les usages du sous-sol :
  - o Veiller à bien expliciter les enjeux des chapitres « perspectives » et « attentes sociétales », dans la mesure où ils constituent un levier d'intérêt substantiel pour le public « non expert ».
  - o Conserver la structure du chapitre « maîtrise des risques » d'un document à l'autre (dangers – risques – maîtrise des risques), en traitant les dimensions « accidentelle » et « environnement-santé » de la même façon et en illustrant le propos par des exemples concrets.
  - o Clarifier la place des aspects juridiques et réglementaires.
  - o Réfléchir à l'opportunité d'un chapitre à part entière dédié aux activités de l'Ineris.
  - o Maintenir une cohérence graphique du format de la collection au fil du temps.

### Développement des processus de co-construction

- / Plusieurs membres de la Core invitent l'Institut à tirer parti des retours d'expérience existants : on assiste depuis plusieurs années au développement de collectifs citoyens (sur la question des mesures dans l'environnement par exemple), avec lesquels l'Institut pourrait échanger, voire engager des travaux communs. L'Ineris pourrait également s'inspirer des processus participatifs publics, français et européens, bien qu'ils constituent des dispositifs assez lourds à gérer (identification des parties prenantes, consultation, traitement des questions...). Déterminer la meilleure façon d'être en contact direct avec la connaissance empirique des parties prenantes ou des citoyens est un enjeu que l'Institut doit considérer, pour s'efforcer de ne plus graviter

dans un « entre soi » scientifique et technique. L'exploitation du retour d'expérience pourrait commencer avec les parties prenantes composant la Core.

- / La Présidente de la Core propose que l'Institut teste la co-construction avec son environnement proche (ses sites d'implantation), afin d'éprouver la façon de travailler avec le territoire. Le Vice-président de la Core ajoute que l'inscription territoriale de la co-construction n'est pas impossible pour l'Institut, qui peut dépasser sa situation d'expert intervenant dans son strict champ scientifique. Il y a des choses à réfléchir sur des formes de dialogue avec les contributions citoyennes sur le territoire : l'échelle territoriale donne un ancrage dans la durée, avec un suivi et une forme de gouvernance dans lesquels sont intégrées les parties prenantes. Ce dialogue pourrait être initié non seulement sur les sites de l'Institut mais aussi aux endroits où l'Ineris a déjà travaillé. La Core débat des questions de positionnement de l'Institut vis-à-vis des services déconcentrés de l'Etat, de la façon de s'impliquer sur le territoire en tant que référent scientifique national (par exemple auprès de structures comme les SPPPI), de l'opportunité pour l'Institut d'envisager une expérimentation, en lien avec sa tutelle et les services de l'Etat. L'Ineris pourrait s'appuyer sur les réseaux et les associations de culture scientifique et technique pour faire de la co-construction et de la pédagogie. La métrologie environnementale pourrait être un bon sujet d'expérimentation, comme en témoignent les projets qui se développent sur le territoire.
- / Le rôle de l'Institut dans les processus participatifs territoriaux est abordé sous l'angle du REX de l'accident de Lubrizol en 2019. Un membre de la Core note que le travail technique de l'Ineris et ses actions de dialogue avec les parties prenantes devraient être valorisés pour les rendre davantage visibles. La Présidente de la Core observe une prise de conscience importante dans le territoire sur les questions de risques. L'ensemble des acteurs, collectivités, industriels, riverains, a été conduit à se ressaisir d'un certain nombre de sujets. Le constat est partagé : l'acceptabilité ne peut pas perdurer si on ne change pas le rapport entre les activités économiques et leur voisinage. Un membre de la Core souligne l'intérêt de considérer la valeur ajoutée des remontées des parties prenantes dans le temps de la crise. La contribution du public (signalement sur le terrain : odeurs, symptômes, dépôts...) et les données récoltées auprès des parties prenantes spécialisées (pompiers, corps médical...) peuvent constituer des informations précieuses en temps réel pour l'Ineris et sa cellule d'appui aux situations d'urgence, en complément des modélisations et de l'évaluation des impacts. L'Institut a un rôle d'agrégateur de données à jouer.